

# COMMENT VRAIMENT IMPLIQUER LES PERSONNES CONCERNÉES ?



*Face à la multiplication des crises et l'augmentation de la défiance vis-à-vis des institutions, nous sommes nombreux à vouloir donner la parole aux citoyens, aux salariés, aux bénévoles, aux usagers...*

*Car qui mieux que les principaux concernés pour savoir ce qui est efficace et utile pour eux ? Mais jusqu'où les personnes « concernées » peuvent-elles vraiment s'impliquer ? Comment tenir compte réellement de leurs paroles ?*

*Pour tenter de répondre à ces questions, la Croix-Rouge française a organisé un cinquième campus des solutions sur la thématique de la participation autour de plusieurs experts majeurs et témoins engagés. Cette contribution vise à formuler des pistes d'action, grâce à des pratiques intéressantes.*



**N**ous avons parfois tendance à réduire la participation à une simple dimension théorique. Or, la participation c'est d'abord donner une voix, reconnaître la valeur des femmes et des hommes qui font société, et remettre la personne humaine au cœur de nos choix.

Au sein de notre institution, du chemin a été parcouru depuis 2002 : pendant de nombreuses années, notre organisation a considéré que la personne accompagnée ne pouvait pas devenir bénévole. Aujourd'hui, elles y sont au contraire encouragées, car l'engagement contribue au pouvoir d'agir des personnes et les vécus constituent des sources précieuses d'expertise.

C'est ainsi que la Croix-Rouge française a lancé, il y a quelques années, des comités de proximité. Ce sont des lieux permettant les échanges entre nos bénévoles, salariés et personnes accompagnées. Chacun doit pouvoir construire et participer aux décisions qui les concernent. De plus, nous sommes désormais représentés par des personnes concernées, au sein d'instances comme le Comité national consultatif pour les personnes handicapées (CNCPH) ou le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE). Enfin, nous devons collectivement répondre à l'enjeu de la participation à la prise de décision à très haut niveau, jusqu'aux conseils d'administration.

Permettre à quelqu'un de participer, c'est lui permettre d'exercer pleinement sa citoyenneté. Nous devons faire de cette vision une boussole partagée pour favoriser la participation des publics dans notre société.



**Philippe Da Costa**  
**Président de la Croix-Rouge française**

# LA PARTICIPATION À LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE



*Avec les personnes que nous accompagnons, nous formons une communauté d'entraide. Nous considérons chacune d'elles comme une personne autonome, capable de choisir et d'être actrice de son propre parcours. Nous plaçons la liberté de choix au cœur des dispositifs de réponse, que nous adaptons à la réalité de chacun et de chaque territoire. C'est une question de respect de la dignité des personnes mais aussi d'efficacité de nos dispositifs.*



*Projet associatif de la Croix-Rouge française, 2020*

Retrouvez  
le projet associatif  
en intégralité  
ici



**C'**est en ces termes que le projet associatif de la Croix-Rouge française pose les ambitions de l'association en matière de participation des personnes accueillies.

En effet, nous portons un projet collectif de mobilisation citoyenne au service des plus vulnérables et du retour à l'autonomie des personnes que nous accompagnons. Ainsi, nous devons leur permettre, en premier lieu, de recouvrer leur capacité à agir pour elles et pour les autres. Il s'agit de leur ouvrir la possibilité de contribuer au projet associatif de la Croix-Rouge française comme membres à part entière de la communauté d'acteurs qu'elle constitue.

C'est pourquoi, la participation des personnes accueillies peut passer par l'action en tant que bénévole, dans un engagement libre et volontaire, source d'épanouissement personnel et levier possible d'insertion. Au-delà, il s'agit de promouvoir toute démarche s'appuyant sur l'expertise d'usage des personnes accueillies comme avec le pair-accompagnement, les diagnostics de besoins les concernant ou l'implication dans la formation des volontaires Croix-Rouge.

Toutes les structures de l'association sont appelées à s'engager dans cette démarche, tant dans le domaine des activités bénévoles que dans les secteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la formation ou dans nos opérations internationales. Localement, cette approche est portée par les Comités de proximité, pour permettre l'expression de toutes les composantes de la communauté Croix-Rouge et leur coopération. Les instances nationales de l'association portent également ce défi, par exemple en associant des personnes accueillies à l'Assemblée générale, ou en se faisant représenter par des personnes concernées au CNLE et au CNCPH.

Pour la Croix-Rouge française, la participation des personnes accompagnées est une contribution majeure pour développer leur résilience et celle des populations.

# Nos experts

## **Pascale Ribes**

*Présidente d'APF France handicap*

Nous devons exiger de l'État et des collectivités locales, mais aussi de l'ensemble des décideurs, les conditions permettant l'expression et la participation de tous aux décisions qui les concernent. Cela doit devenir une obligation !

C'est une question de respect des droits humains. Nous sommes persuadés que nos propositions, nos actions individuelles et collectives peuvent inspirer la société au bénéfice de tous.

Développons des espaces de participation et des environnements capacitants, appuyons-nous sur les savoirs expérientiels. Ainsi nous renforcerons notre capacité à aborder et traverser ensemble les grandes transitions et les situations de crises actuelles et à venir.

## **Marie-Aleth Grard**

*Présidente d'ATD Quart Monde*

« Tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité d'homme ». Ce principe de base du Mouvement ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde montre l'importance de chacun et chacune et combien il doit être considéré à égalité des autres. N'oublions pas que vivre dans la grande pauvreté c'est avoir des soucis au quotidien dans tous les domaines des droits fondamentaux (emploi, logement, santé, éducation, culture, etc.). La grande précarité habite pleinement les personnes qui la vivent, et leur fait prendre une autre « mesure/notion » du temps.

Aller à la rencontre des personnes qui vivent dans la grande précarité, leur permettre d'exercer leur dignité à égalité de tous, demande du temps. Par des temps de réflexions communes, des formations, des travaux communs avec des professionnels, des chercheurs et des personnes en situation de grande pauvreté... Ensemble nous pouvons faire des propositions pour une société qui ne laisse personne de côté.

## **Arthur Moraglia**

*Co-Président de Démocratie Ouverte*

Un piège à éviter pour favoriser la participation, trop souvent observé, est l'absence de lien entre l'implication des citoyens et la prise de décision politique. Elle entraîne le rejet d'alternatives démocratiques intéressantes, faute d'avoir pu être correctement menées à bien.

La plus marquante reste la Convention citoyenne sur le climat dont Démocratie Ouverte a été préfiguratrice. Alors même qu'un travail historique sur la transition avait été réalisé par les citoyens tirés au sort, la non-application de conclusions ont entraîné la défiance du public.

La définition d'un périmètre clair du rôle du citoyen, ainsi que d'une transparence quant à la prise de décision est un élément clé de leur bonne participation à notre société.

## **Marc Papinutti**

*Président de la Commission nationale du débat public*

Le rôle de la CNDP est d'animer des débats publics et des concertations partout en France. Pour favoriser la participation, nous identifions trois enjeux : l'information des publics pour leur permettre de se forger un avis de façon éclairée ; la capacité à modifier, comprendre l'information, à pouvoir proposer des idées et être entendu ; le niveau d'écoute et de prise en compte de cette expression par les maîtres d'ouvrage.

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel « d'aller vers » et de développer le « concernement ». Beaucoup de personnes se sentent incapables ou illégitimes de débattre sur des questions sociétales qui pourtant les concernent directement, par exemple sur l'accès à l'eau potable. Il faut donc rendre nos communications compréhensibles, solliciter une participation en proximité et créer des dispositifs mobiles d'association des parties prenantes qui aillent au plus près des populations.

## Présents au Campus, ils témoignent...



À l'âge de 5 ans, je suis rentré à l'institut d'éducation motrice (IEM) car on ne m'a pas laissé le choix du milieu protégé ou du milieu ordinaire. Idem quand je suis rentré en établissement et services d'aide par le travail (ESAT) car quand j'ai demandé à aller dans le milieu ordinaire, on m'a répondu : « Tu es gentil, tu vas faire du conditionnement. » Or, le savoir expé-  
rientiel, c'est s'appuyer sur son expérience, ses réussites, mais aussi ses difficultés.

Après la loi de 2002 et l'évolution de l'ESAT on a commencé à réfléchir à « Comment respecter le projet personnalisé des personnes en situation de handicap ». Quand on m'a demandé mon avis, je me suis retourné pour savoir si c'était à moi qu'on parlait, je n'y étais pas habitué. On a commencé à me donner des missions dans le milieu ordinaire. Maintenant je travaille à la Croix-Rouge française comme coordinateur référent pair national et je continue à intervenir auprès d'autres personnes en situation de handicap, dans des colloques, au ministère et au CNCPPH ».

**Mustapha Sallali,**

Coordinateur national de projets EPoP à la Croix-Rouge française

« Quand je suis tombée dans la participation, j'avais un pied à la rue et un en CHRS. 9 ans après, j'y suis encore, mais d'une manière différente : en participant à des groupes de travail sur les sujets du travail social, du médico-social et de la santé en France, en tant que conseillère technique à l'IRTS d'Île-de-France.

Au début, lorsque j'ai voulu pratiquer cette participation, j'ai cherché d'où elle venait et son fondement législatif. On me disait « Tu pratiques la participation », mais dans le Code du travail, elle n'existait pas.

Or, la reconnaissance législative de la participation est essentielle pour pouvoir entrer dans le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen. Comme cette forme de participation n'est pas reconnue en tant que participation citoyenne, elle n'est pas reconnaissable. Cette reconnaissance permettrait de récupérer plus facilement des attestations valorisables dans le cadre d'une VAE ou pour valider des diplômes.

**Carole Le Floch,**

Conseillère technique à l'IRTS Île-de-France et auteure du livre « De la grande exclusion au pouvoir d'agir retrouvé, Le Journalyseur » - Édition l'Harmattan



# 5 BONNES PRATIQUES POUR RÉUSSIR LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Au cours de la soirée du campus des solutions, une grande diversité de projets a montré des points communs pour favoriser la participation des publics et citoyens à notre société. Voici le résultat de cette consultation :

## 5 BONNES PRATIQUES

- 1. Reconnaître le savoir des personnes concernées.** Par exemple en associant des usagers d'un établissement aux réunions de service des professionnels.
- 2. Associer les personnes concernées en leur laissant le temps de s'exprimer.** Par exemple en commençant les réunions en donnant la parole aux personnes concernées.
- 3. Développer "l'aller vers" les personnes pour permettre la participation des personnes les plus éloignées.** Par exemple lors des maraudes.
- 4. Multiplier et diversifier les formes de participation.** Par exemple des interventions de pair à pair, de co-formateur aux politiques publiques, aux instances représentatives, etc.
- 5. Donner des outils aux personnes concernées et aux professionnels pour travailler ensemble.** Par exemple avec des informations accessibles à tous grâce au facile à lire et à comprendre (FALC), au français simplifié, au legal design, etc.

## 5 POINTS DE VIGILANCE

1. Ne pas se substituer à la voix des personnes accompagnées.
2. Ne pas limiter la participation des personnes à leur propre projet de vie.
3. Éviter le vocabulaire trop compliqué et inaccessible.
4. Ne donner accès qu'à des savoir-faire.
5. Ne pas tenir compte des résultats de la concertation dans les décisions prises.

« Nous reconnaissons le pouvoir d'agir et la liberté de choix des personnes que nous accueillons en étant à leur écoute et en développant leur participation et l'inclusivité de nos activités. « **Faire avec** » plutôt que « **faire pour** ». C'est une question de respect de la dignité des personnes autant que d'efficacité des dispositifs. »

Engagements stratégiques 2030 de la Croix-Rouge française

Pour rendre la lecture accessible à tous, les principaux textes rédigés dans ce document ont été relus et améliorés par un panel de personnes accompagnées et de professionnels.

## Contact

Clément Morillion - Responsable du département Affaires publiques  
clement.morillion@croix-rouge.fr - 01 44 43 41 65

www.croix-rouge.fr